

**Séance ordinaire du
6 octobre 2014**

Séance ordinaire du Conseil municipal tenue aux lieux et heure habituels à laquelle sont présents monsieur le maire Francis St-Pierre, madame la conseillère Marie-Ève Dufour, messieurs les conseillers Roland Pelletier, Jean-François Chabot, David Leblanc et Francis Rodrigue.

Monsieur le conseiller Yve Rouleau est absent.

Tous formant quorum sous la présidence de monsieur Francis St-Pierre.

Monsieur le maire déclare la séance ouverte.

Monsieur Alain Lapierre, directeur général, agit à titre de secrétaire de la séance.

ORDRE DU JOUR

Il est proposé par monsieur Francis Rodrigue, appuyé de monsieur David Leblanc et résolu à l'unanimité que l'ordre du jour soit adopté.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉS. 2014-10-103

ACCEPTATION DU PROCÈS-VERBAL DU 2 SEPTEMBRE 2014

Attendu que les photocopies du procès-verbal du 2 septembre 2014 ont été adressées à chacun des élus qui en ont pris connaissance avant la présente assemblée, il est proposé par monsieur David Leblanc, appuyé de monsieur Jean-François Chabot et résolu à l'unanimité que le directeur général soit dispensé d'en donner lecture et que le procès-verbal soit adopté dans sa forme et teneur.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉS. 2014-10-104

ACCEPTATION DES COMPTES À PAYER DU MOIS DE SEPTEMBRE 2014

Il est proposé par monsieur Roland Pelletier, appuyé de madame Marie-Ève Dufour et résolu à l'unanimité que les comptes à payer du mois de septembre 2014 au montant de 98 213,79 \$ soient acceptés.

La liste est classée aux archives sous la cote « Comptes à payer, année 2014 ».

Je, Alain Lapierre, certifie qu'il y a des crédits disponibles pour les fins pour lesquelles les dépenses ci-haut décrites sont projetées et acceptées par le Conseil.

Alain Lapierre, directeur général

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉS. 2014-10-105

ACCEPTATION DES INCOMPRESSIBLES DU MOIS DE SEPTEMBRE 2014

Il est proposé par monsieur Francis Rodrigue, appuyé de monsieur Jean-François Chabot et résolu à l'unanimité que les dépenses incompressibles et les comptes payés durant le mois de septembre 2014 au montant de 118 469,83 \$ soient acceptés.

La liste est classée aux archives sous la cote « Incompressibles, année 2014 ».

Je, Alain Lapierre, certifie qu'il y a des crédits disponibles pour les fins pour lesquelles les dépenses ci-haut décrites sont projetées et acceptées par le Conseil.

Alain Lapierre, directeur général

PÉRIODE DE QUESTIONS SUR L'ORDRE DU JOUR

Le maire procède à la période de questions.

AVIS DE MOTION – RÈGLEMENT 431-2014 VISANT À MODIFIER LE RÈGLEMENT DE LOTISSEMENT NUMÉRO 426-2014 (fins de parc)

Avis de motion est donné par monsieur Francis St-Pierre, qu'à une prochaine séance de ce conseil, l'adoption du règlement 431-2014 visant à modifier le règlement de lotissement numéro 426-2014 (fins de parc) sera proposée.

RÉS. 2014-10-106

ACCEPTATION D'UNE SOUMISSION POUR LA COLLECTE DES MATIÈRES RÉSIDUELLES

Attendu que des soumissions ont été demandées pour la collecte des matières résiduelles pour les 3 prochaines années;

Attendu que 3 entreprises ont déposé une soumission, soit :

- | | |
|---|---------------|
| - Services Sanitaires A. Deschênes inc. | 455 536,29 \$ |
| - Exploitation Jaffa inc. | 403 031,07 \$ |
| - Gaudreau Environnement inc. | 364 676,71 \$ |

Attendu que la soumission la plus basse est conforme;

En conséquence, il est proposé par monsieur David Leblanc, appuyé de monsieur Jean-François Chabot et résolu à l'unanimité d'accepter la soumission de Gaudreau Environnement inc. au montant de 364 676,71 \$. Il est de plus résolu d'autoriser le maire et le directeur général à signer le contrat afférent.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉS. 2014-10-107

ACCEPTATION D'UNE SOUMISSION POUR LA COLLECTE ET LE TRAITEMENT DES BOUES DE FOSSES SEPTIQUES

Attendu que des soumissions ont été demandées pour la collecte et le traitement des boues des fosses septiques pour les 3 prochaines années;

Attendu que 2 entreprises ont déposé une soumission soit :

- | | |
|-------------------------------|---------------|
| - Gaudreau Environnement inc. | pas de prix |
| - Sani-Manic inc. | 166 713,76 \$ |

Attendu que la soumission de Sani-Manic est conforme;

En conséquence, il est proposé par monsieur Roland Pelletier, appuyé de madame Marie-Ève Dufour et résolu à l'unanimité d'accepter la soumission de Sani-Manic inc. au montant de 166 713,76 \$. Il est de plus résolu d'autoriser le maire et le directeur général à signer le contrat afférent.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉS. 2014-10-108

ARRÊT OBLIGATOIRE – RUE BÉRUBÉ

Attendu que certains résidents de la rue Bérubé se plaignent de la configuration de la signalisation au rond-point de la rue Bérubé;

Attendu qu'après analyse de la situation, nous jugeons que serait pertinent d'installer un arrêt obligatoire face au 24, rue Bérubé;

En conséquence, il est proposé par monsieur Francis Rodrigue, appuyé de monsieur Roland Pelletier et résolu à l'unanimité d'installer un arrêt obligatoire face au 24 rue Bérubé.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉS. 2014-10-109

OPPOSITION À LA FERMETURE DU CONSERVATOIRE DE MUSIQUE DE RIMOUSKI

Attendu que de véritables joyaux de notre province, les conservatoires contribuent au développement des arts et au dynamisme culturel de nos communautés;

Attendu que le gouvernement actuel envisage des coupures drastiques et des fermetures en région.

Attendu qu'à très court terme, le conseil d'administration du Réseau des conservatoires votera sur l'une des quatre options suivantes:

1. la fermeture du conservatoire de Montréal
2. la fermeture des deux conservatoires d'art dramatique (Montréal et Québec en théâtre seulement)
3. la fermeture des conservatoires de régions (7 régions touchées, dont Rimouski) : dans ce scénario Québec et Montréal seraient épargnés
4. la fermeture complète de tout le réseau.

Attendu que cette décision sera transmise et entérinée par la ministre de la Culture et des Communications d'ici la fin septembre.

Attendu que nous rejetons toutes décisions qui mettraient fin à l'accès aux études supérieures dans les régions pour tous les jeunes qui désirent mener des carrières professionnelles en musique. La présence d'un conservatoire en région assure un continuum de formation aux jeunes talents dont on ne peut se priver.

Attendu que nous reconnaissons que les conservatoires régionaux contribuent à créer des pôles attractifs pour les musiciens professionnels en dehors des grands centres, assurant le dynamisme culturel de nos milieux. De très nombreux services et activités culturels dépendent de la présence de cette institution (*écoles de musique, camps musicaux, offre de spectacles, créations artistiques diverses, soutien professionnel aux projets musicaux régionaux, etc.*)

Attendu que nous reconnaissons que les conservatoires sont un maillon essentiel dans le recrutement et la rétention en région des professionnels de tous les secteurs d'activité économique. Nous considérons donc que la disparition des conservatoires régionaux aurait un impact dévastateur sur le développement culturel, économique et social. Nous nous opposons fermement à de telles fermetures.

En conséquence, il est proposé par monsieur David Leblanc, appuyé par madame Marie-Ève Dufour et résolu à l'unanimité que notre organisme la municipalité de Saint-Anaclet-de-Lessard témoigne de sa ferme opposition à la fermeture du Conservatoire de Rimouski auprès des membres du conseil d'administration du Réseau des conservatoires du Québec, de même qu'à la ministre de la Culture et des Communications, Madame Hélène David.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉS. 2014-10-110

MANDAT POUR LA DISPOSITION DES BOUES DES ÉTANGS AÉRÉS

Attendu que nous avons vidé les boues de nos étangs aérés au cours des 2 dernières années et que celles-ci sont dans des sacs pour le séchage;

Attendu qu'il existe deux façons de disposer de ces boues soit en les envoyant au site d'enfouissement ou en les disposant sur les terres agricoles;

Attendu que le Conseil juge plus écologique d'étendre les boues sur les terres agricoles qui agiront comme fertilisants;

Attendu que nous avons reçu deux propositions pour la préparation des documents et pour trouver un receveur pour les boues soit :

- Les consultants Jean-Marc Paquet	7 300 \$
- Écosphère	10 250 \$

Attendu que l'offre la plus basse est conforme;

En conséquence, il est proposé par monsieur Francis Rodrigue, appuyé de monsieur Jean-François Chabot et résolu à l'unanimité de donner le mandat à l'entreprise Les consultants Jean-Marc Paquet au montant de 7 300 \$ plus taxes pour la disposition des boues des étangs aérés.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉS. 2014-10-111

RÈGLEMENT 430-2014 VISANT À MODIFIER LE RÈGLEMENT RELATIF À L'ÉMISSION DES PERMIS ET CERTIFICATS 427-2014

Attendu que le Conseil municipal a adopté un règlement 427-2014 sur le permis et certificats le 13 janvier 2014 et que celui-ci est entré en vigueur le 15 juillet 2014;

Attendu que la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* prévoit que le Conseil municipal peut modifier ses règlements en tout temps (L. R. Q., chapitre A-19.1, articles 123 et les suivants);

Attendu que des modifications doivent être faites afin de faciliter son application;

En conséquence il est proposé par monsieur David Leblanc, appuyé de monsieur Roland Pelletier et résolu à l'unanimité que soit adopté le règlement 430-2014 qui se lit comme suit :

ARTICLE 1 : PRÉAMBULE

Le préambule fait partie intégrante du présent règlement.

ARTICLE 2 : TITRE

Le présent règlement porte le titre de « Règlement 430-2014 visant à modifier le règlement 427-2014 relatif à l'émission des permis et certificats.

ARTICLE 3 : MODIFICATION DE L'ARTICLE 3.6

3.6 Demande initiale de permis

Lors d'une demande de permis de construction pour plusieurs bâtiments, plusieurs rénovations un seul permis est nécessaire si tout est inclus lors de la demande initiale.

ARTICLE 4 : MODIFICATION DE L'ARTICLE 5.2.12

5.2.12

Pour l'agrandissement d'un bâtiment principal : un plan d'implantation préparé par un arpenteur-géomètre montrant l'agrandissement projeté et la localisation des espaces libres; les plans, les élévations et la coupe à l'échelle. Dans le cas où l'agrandissement projeté est à plus de 5 % de la marge avant ou arrière et à plus de 10 % de la marge latérale minimale requise applicables à la zone, le plan requis n'a pas à être préparé par un arpenteur-géomètre.

ARTICLE 5 :

Le présent règlement entrera en vigueur conformément à la Loi.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉS. 2014-10-112

ACCEPTATION D'UNE SOUMISSION POUR L'ÉVALUATION DE L'ÉTAT DE L'ÉGLISE

Attendu que la Fabrique devra prendre d'ici peu une décision concernant l'avenir de l'église;

Attendu que le Conseil municipal ne tient pas à voir le bâtiment disparaître mais ne veut pas non plus avoir un bâtiment désuet à sa charge;

Attendu que le conseil juge essentiel d'avoir une idée précise sur l'état du bâtiment avant de prendre une décision sur celui-ci;

En conséquence, il est proposé par monsieur Francis Rodrigue, appuyé de monsieur Jean-François Chabot et résolu à l'unanimité d'accorder le mandat aux Architectes Goulet et Lebel au montant de 6 700 \$ plus taxes pour évaluer l'état de l'église.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉS. 2014-10-113

AUTORISATION À PAYER LA FACTURE DE DURA-LIGNES

Il est proposé par monsieur Roland Pelletier, appuyé de monsieur Francis Rodrigue et résolu à l'unanimité d'autoriser le paiement de la facture 6105-009087 de Dura-lignes au montant de 18 869,22 \$ taxes incluses.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉS. 2014-10-114

TRANSPORT ADAPTÉ – ANNÉE 2014

Attendu que la Municipalité offre depuis 2010 le transport adapté à la clientèle admissible qui en fait la demande;

Attendu que l'organisation du transport est à contrat avec le transporteur Taxi 800;

Attendu que nous nous engageons à défrayer 20 % des coûts de service;

Attendu que l'utilisateur devra défrayer 5 \$ par transport;

En conséquence, il est proposé par madame Marie-Ève Dufour, appuyé de monsieur Jean-François Chabot et résolu à l'unanimité de soumettre notre demande d'aide financière au ministère des Transports du Québec pour l'année 2014; l'estimation des dépenses est de l'ordre de 5 000 \$.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

MOTION DE FÉLICITATIONS – CORPORATION DU PATRIMOINE

Le Conseil municipal tient à donner une motion de félicitations à la Corporation du patrimoine de Saint-Anaclet pour avoir remporté le prix du patrimoine Bas-Saint-Laurent dans la catégorie sauvegarde, restauration et conservation organisme à but non lucratif ou Fabrique pour la restauration de la Forge St-Laurent. Le prix a été remis le 14 septembre à St-Elzéar de Témiscouata. Ce prix représente le troisième prix pour la Corporation.

Félicitations à tous les bénévoles, Lucien Roy, Joseph-Marie Fournier, Gaétane Lavoie, Simon Bélanger, Samuel St-Laurent, Albéric Gallant et Francis Rodrigue, représentant du Conseil municipal.

PÉRIODE DE QUESTIONS

Le maire procède à la période de questions.

LEVÉE DE LA SÉANCE

Sur proposition du président, la séance est levée.

Francis St-Pierre, maire

Alain Lapierre, directeur général